

FORMATION CONTINUE



ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS LE DOCUMENT UNIQUE

100% présentiel

Public visé : Tout salarié susceptible de travailler sur l'évaluation des risques professionnels et l'élaboration du document Unique. Chefs d'entreprise, cadres délégués, chargés de prévention / référent sécurité, membres du CSE ou de la CSSCT.

Prérequis : Avoir des connaissances générales sur la réglementation et les obligations en matière de prévention de la santé et de la sécurité en entreprise.

Accessibilité aux personnes handicapées

Contactez-nous pour une étude de vos besoins.

98%

DE TAUX DE
SATISFACTION

60

ANNÉES D'EXISTENCE
ET D'EXPÉRIENCE

450

FORMATIONS
DISPONIBLES

Objectifs

- Connaître le contexte réglementaire.
- Participer à la réalisation et/ou à l'actualisation de l'évaluation des risques professionnels.
- Savoir élaborer et/ou mettre à jour son Document Unique.
- Mettre en place une démarche d'amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail.

Les + de la formation

Retrouvez toutes nos formations sur :

laho-formation.fr

Document généré le 05/2024

BESOIN D'ÊTRE CONTACTÉ(E) POUR PLUS D'INFORMATIONS OU POUR UN DEVIS ?
APPELEZ NOTRE CONSEILLER pour un premier entretien GRATUIT et SANS ENGAGEMENT.

N° Vert 0 805 384 384 formationcontinue@laho-formation.fr





ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS LE DOCUMENT UNIQUE

Contenu de la formation

1. Le contexte réglementaire de la prévention des risques professionnels :

- Les responsabilités civiles et pénales.
- Le mécanisme de l'accident de travail.
- Les différents risques professionnels.
- La terminologie : danger, risque, dommage.

2. La démarche d'évaluation des risques professionnels :

- La méthode et les outils d'évaluation des risques professionnels.
- L'analyse des situations de travail.

3. Le Document Unique :

- L'élaboration du Document Unique.
- Le suivi et la mise à jour du Document Unique.

4. Le plan d'actions :

- Le programme annuel.
- Les critères de choix.
- Les indicateurs et suivi des actions.





ÉVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS LE DOCUMENT UNIQUE

Modalités, méthodes et outils pédagogiques

- Apport de connaissance.
- Étude de cas, mise en situation.
- Remise d'un support pédagogique.

Résultats attendus

Pour répondre aux exigences légales (Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001) qui s'inscrivent dans le cadre de la responsabilité de l'employeur ayant l'obligation d'assurer la sécurité et protéger la santé de ses salariés. L'employeur doit réaliser l'évaluation des risques professionnels et la transcrire sur le Document Unique.

Modalités d'évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation
Grille d'évaluation des acquis sur les compétences travaillées lors de la formation

Modalités de financements

Cap Emploi, Entreprise, Opérateurs de Compétences (OPCO), Particulier, Pôle Emploi

Intervenants

Une équipe d'intervenants experts.

Modalités et délai d'accès

Avoir des connaissances générales sur la réglementation et les obligations en matière de prévention de la santé et de la sécurité en entreprise.

